



Cfdt:

ADEME

www.cfdt-ademe.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CLIMAT SOCIAL  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE

ÇA S'EST DIT... EN DP

\*\*\* SPECIAL CANNES \*\*\* LE 26 AVRIL 2018

**AVERTISSEMENT :** Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !



### Marche ou grève !



La direction confirme qu'il n'y aura pas d'indemnités pour les éventuels frais personnels dus aux grèves, ni de compensation du temps pour les salariés se déplaçant les jours de grèves. Elle encourage plutôt les salariés à se mettre en télétravail. Elle rappelle qu'il est pos-

sible pour ces cas exceptionnels d'emprunter des portables en libre-service pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateur chez elles. On a bien fait de signer l'accord télétravail. Ça sert et ça pare à toute éventualité et/ou événements sociaux à venir mais avec toutes les grèves à compenser, il faudra peut-être augmenter le contingent des jours de TT...ou pas.

### Brise de Nice



Le passage en coup de vent du président à Valbonne a ému de nombreux Valdémiens qui n'ont pu le rencontrer ni même trinquer avec lui (ce qui de toute façon n'était pas prévu). Les rencontres avec les salariés étaient prévus dans les couloirs.

Seul l'encadrement et des salariés triés sur le volet ont été finalement reçus. Tout en nous interrogeant sur les critères de sélection et cette façon de faire con-

naissance avec les équipes, nous espérons que les prochains déplacements du président seront plus conviviaux.

### 20 000 lieues sous les mers

Notilus n'étant pas connecté au nouveau logiciel de réservation utilisé par l'agence de voyages Havas, les calculs des temps de missions (majoration d'une heure pour les déplacements en avion...) et donnant droit à indemnités ne sont plus automatiques. Il se peut que des salariés n'aient pas pu bénéficier du calcul automatique d'indemnités de repas qui s'applique en fonction

des heures de départs et d'arrivées majorées (cf. guide des missions). La solution pour bénéficier des indemnités perdues depuis le 1/1/2018 est des plus simples (sic), voyez plutôt : rédiger une note de frais rectificative sans OM avec, accrochez-vous, on descend : une copie de la note de frais originale, avec, on descend encore, les justificatifs de

paiements, le tout étant à adresser à l'Agence Comptable rapidement... N'oubliez pas d'aller corriger vous-même les horaires dans Oscarh, vous avez encore toute l'année 2018 pour le faire. Mais il faut quand même n'avoir que ça à faire...



### La folie des grandeurs

Professionnalisation des achats, dématérialisation, stratégie achat, réorganisations... tout cela pour octobre... 2018... On est large.

La professionnalisation des achats est sensée renforcer l'efficacité de l'agence dans le domaine des achats. Pourtant on s'interroge sur le bien-fondé de cette mise en place dans une période déjà bien chargée en gestion, l'arrivée de la dématérialisation (partielle) en octobre et surtout sans laisser le temps aux directions de s'organiser pour cette mise en place.



Quel est l'intérêt d'un déploiement d'autant d'outils nouveaux, de réorganisations diverses, de modifications d'organisation, alors que certains outils ou certaines organisations sont encore en rodage, plusieurs mois après leur démarrage ? Force est de constater que la folie des grandeurs gagne l'agence,

avec des salariés qui n'en peuvent plus.

À force de charger la barque, gare au naufrage !

### SPA...RTACUS

À l'aide ! rien ne va plus dans cette maison : des gestionnaires vont candidater au poste de rédactrice et seule une poignée sera sélectionnée pour effectuer un travail conséquent. Certes cela leur donnera une chance d'évoluer, mais elles devront réaliser ce nouveau métier que sur une partie de leur temps de travail, autrement dit, celles qui seront choisies évolueront sans reconnaissance financière car elles ne seront pas à 100 % sur cette fonction.

Le peu de rédactrices qui seront à 100 % le seront selon leur expérience, tant pis pour les autres. La direction nous dit que ce compartimentage permettra de dégager du temps pour les autres gestionnaires afin qu'elles se concentrent sur leur cœur de métier, mais le temps qu'elles pourraient gagner, sera de toute façon compensé par le temps que la rédactrice va devoir leur lâcher sur la gestion !

En plus une rédactrice pour un ensemble d'UG, c'est pas gagné ! Comment peut-on imaginer que les rédactrices à mi-temps pour la plupart, puissent avoir un lissage des consultations sachant que les engagements doivent être concentrés sur le premier trimestre puisque la clôture budgétaire est de plus en plus tôt (15/11 pour cette année) ?

Et combien de consultations devront-elles mener de front ? Autant dire qu'elles n'auront pas le droit d'être en vacances ou malades !

Pourtant la direction nous rassure en disant que les chiffres ont été mesurés et qu'en mutualisant les contrats sous forme d'accord cadre l'agence devrait être plus efficace tant en temps de gestion qu'en dépenses ! On demande à voir !

SPARTACUS il faut que tu comprennes que les accords-cadres pour certains prestataires, ce n'est pas une bonne idée. Certes des prestataires reviennent souvent dans le hit-parades des candidats retenus mais sache que les ingénieurs négocient, que ces prestataires sont bien entendu les mieux offrants et qu'ils répondent souvent en groupement avec d'autres prestataires. L'aspect spécifique de chaque UG n'est pas forcément compatible avec un accord-cadre multi-thématiques.

On n'achète pas que des photocopieurs à l'agence !

En fait, on saucissonne, on multiplie les acteurs sur des tâches juridiques et on démotive le reste des gestionnaires qui, elles, vont perdre une partie intéressante de leur boulot.



Et les ingénieurs dans tout cela ? Ils vont s'y retrouver comment ?

Créer un réseau de compétences spécifiques amène à penser qu'on isole les fonctions, qu'on les spécialise,

mais comment évoluer par la suite sur un nouveau métier ?

### Sans famille

Vous avez tous reçu par mail votre nouvelle affectation prénommée « emploi repère ». D'après la direction, l'emploi repère auquel vous êtes rattaché correspond à une famille d'emploi et vous permet donc de voir les évolutions professionnelles possible au sein de cette famille. Mais la direction ne dit pas comment changer de

famille si ce n'est que de déposer un dossier à la commission de conciliation dédiée à ce nouvel raccordement d'emploi. Pour info, vous aviez jusqu'au 30 mai pour contester votre affectation et la commission se déroulera le 21 juin prochain. Nous espérons que pour constituer votre dossier, vous avez consulté l'avenant à

la convention de travail pour comprendre, ou pas, votre affectation.



### Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 24 mai 2018



**Des réactions ? Des questions ?**

Nous écrire : [cfdt@ademe.fr](mailto:cfdt@ademe.fr)

#### Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

**Daniela HOUPILLART**

*Valbonne*

**Isabelle MIGLIORE**

*Valbonne*

**Brigitte ROBIN**

*Angers*

**Sophie ROLANT**

*Valbonne*

**Denis TAPPERO**

*Paris*

**Olivier THEOBALD**

*Angers*

**Virginie LEMBAYE**

*Angers*

**Frédéric BLONDEL**

*Angers*

**Sandrine CARBALLE**

*Valbonne*

**Alice GUEUDET**

*Angers*

**Damien JULIENNE**

*Angers*

**François-Renaud SIEBAUER**

*DR PACA*

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)